

COMMUNIQUE presse

Le 9 juillet 2010



L'échappée belle 2010 24^{ème} édition

Une **24^{ème} échappée en mer** le **samedi 24 juillet** prochain au large de Chausey et, à l'horizon, **après tirage au sort, une place gratuite pendant six mois**, pour deux locataires d'une place dans le **port de Hérel** et un **accès gratuit à la cale pendant un an** pour le propriétaire d'un bateau sur remorque. L'an dernier plus de 80 bateaux étaient sur la ligne de départ.

C'est l'opportunité **qu'offre la CCI Centre et Sud Manche** à l'occasion d'une **grande sortie conviviale** sous la forme d'une **régate** et d'un **concours de pêche**. Cet événement est organisé en collaboration avec le YCG (Yacht Club de Granville), le CPAG (Comité des pêcheurs amateurs granvillais) et l'APH (Association des plaisanciers de Hérel).

Les équipages se retrouvent en **fin d'après-midi** lors de la **remise des prix et du tirage au sort** ⁽¹⁾ pour désigner les trois chanceux.

Les **inscriptions** ⁽²⁾ se dérouleront **uniquement samedi 24 juillet entre 8 h 30 et 9 h 30 au Bureau du port (1^{er} étage)**.

Régate

8 h 30 à 9 h 30

- Inscriptions au Bureau du port
- Instructions et identification des bateaux au Yacht Club

10 h

Départ de la régata

Vers 17 h

Retour au port du Hérel

Concours de pêche

8 h 30 à 9 h 30

Inscriptions au Bureau du port

A partir de 9 h 30

Départ du port après inscriptions et réception du règlement par le CPAG

A partir de 16 h 30

Retour au port du Hérel
et pesée au Yacht Club

18 h 30 : remise des prix et tirage au sort au Yacht Club

.../...

(1) Conditions pour participer au tirage au sort de la gratuité d'une place dans le port de Hérel pendant six mois :

- être locataire d'une place dans le port de Hérel
et
- avoir terminé la régata (franchissement de la ligne d'arrivée validé officiellement par le YCG)
ou
- avoir participé au concours de pêche (retour des prises au YCG pour la pesée et présentation de la fiche d'inscription).

Conditions pour participer au tirage au sort de la gratuité du badge d'accès à la cale pendant un an :

- avoir participé au concours de pêche (retour des prises au YCG pour la pesée et présentation de la fiche d'inscription).

(2) Droits d'inscriptions : 10 €

Renseignements pour les inscriptions :

Bureau du port de plaisance

Tél. : 02 33 50 20 06 - Fax : 02 33 50 17 01 - E mail : pjs@granville.cci.fr

Ouverture de 8 h à 22 h, 7 jours sur 7 pendant la saison estivale.